INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 novembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

Mme la conseillère :	Nathalie Thauvette
MM. les conseillers :	Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général Me Luc Drouin, greffier Mme Nathalie Trottier, directrice du service de l'aménagement du territoire

Est absent :

Mme la conseillère :	Marcelina Jugureanu

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation de règlements
   - 4.1 Règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901
   - 4.2 Règlement n° 904-8 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Période de questions - Internautes
7. Levée de la séance

2023-11-485 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No de résolution
ou annotation

2023-11-486

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT N° 901-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901.

Mme Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique l'objet et la portée du règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-39 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire suppléant invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-39.

RÈGLEMENT N° 904-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 904-8 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904.

Mme Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique l'objet et la portée du règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 904-8 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire suppléant invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 904-8.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

No de résolution
ou annotation

2023-11-487

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Me Luc Drouin, greffier